

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION:  
BACHELIER EN MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT  
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**CODE : 71 59 02 U32 D2**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en oeuvre les compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice des métiers relatifs à la gestion des transports et à la logistique d'entreprise ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant aux tâches demandées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités :**

##### **En Techniques administratives et fiscales du commerce international**

*face à des situations concrètes de la vie professionnelle mettant en œuvre des opérations internationales :*

- ◆ circonscrire les rôles et les missions de la douane ;
- ◆ appliquer la base légale et réglementaire régissant les aspects douaniers et fiscaux y relatifs ;
- ◆ rédiger et analyser les principaux documents y relatifs ;
- ◆ en abstraire l'enchaînement logique et en déterminer le suivi ;

##### **En Informatique appliquée : logiciels de pilotage de la chaîne logistique**

*face à un système informatique sur lequel est installé un logiciel de gestion de la logistique, à partir d'une situation-problème relevant, au choix du chargé de cours, de la planification ou de l'ordonnancement :*

- ◆ proposer une solution qui permette d'optimiser la chaîne logistique et qui tienne compte des contraintes de l'entreprise ;

- ◆ justifier la solution proposée en fonction des éléments issus du traitement informatique des données ;

### **En Bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise : stage d'intégration**

- ◆ respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ participer activement aux différentes tâches relevant de la logistique (en ce compris les transports et la distribution) ;
- ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, rédiger un rapport circonstancié d'activités décrivant le contexte professionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

Attestations de réussite des unités d'enseignement « **Techniques administratives et fiscales du commerce international** » Code N° **719105U32D1**, « **Informatique appliquée : logiciels de pilotage de la chaîne logistique** » Code N° **715905U32D1**, « **Bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise : stage d'intégration** » Code N° **715901U32D1** .

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

#### **Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer activement aux différentes tâches relevant des métiers de la logistique, du transport ou de la distribution en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ dans le respect des règles d'usage de la langue française, de rédiger un rapport circonstancié décrivant la motivation de son choix quant à l'endroit où il a réalisé ses activités professionnelles, le contexte professionnel et institutionnel, les différentes tâches exécutées, les problèmes professionnels rencontrés et les solutions apportées pendant le stage.

#### **Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ le niveau de cohérence, de précision et de logique du rapport,
- ◆ le degré de pertinence des solutions apportées aux problèmes évoqués,
- ◆ la pertinence du vocabulaire technique.

### **4. PROGRAMME**

#### **4.1. Etudiant**

L'étudiant sera capable, dans un contexte professionnel préalablement motivé et décrit (type d'entreprise, de service ou d'opérateur, champ d'activité, taille, ...), de développer ses savoirs, ses savoir-faire et ses savoir-faire comportementaux en lien avec les tâches professionnelles suivantes :

- ◆ acquérir des connaissances techniques relatives aux différents modes de transport (rail, eau, route, air) ;

- ◆ intégrer les connaissances techniques, économiques et géopolitiques afin de sélectionner le mode de transport le plus approprié ;
- ◆ gérer et optimiser au quotidien le matériel de transport et les moyens humains nécessaires à son fonctionnement ;
- ◆ planifier les opérations de transport, en organiser la chaîne et en assurer la traçabilité ;
- ◆ mener des opérations relatives à la gestion : contact avec les clients, y compris en langues étrangères, établissement de devis, négociation des contrats, application des règles juridiques, administratives, fiscales et douanières en matière de transport ;
- ◆ veiller au respect des coûts et des délais de livraison, dans un contexte de qualité et de sécurité totales ;
- ◆ assurer l'interface et de négocier avec d'autres acteurs du secteur des transports, y compris les administrations ;
- ◆ collaborer à la mise en œuvre et à l'adaptation du système logistique ;
- ◆ maîtriser la problématique de l'approvisionnement, de l'entreposage et de la gestion des stocks ;
- ◆ gérer une unité logistique en production et/ou en distribution ;
- ◆ planifier et superviser des opérations logistiques courantes telles que les achats, la préparation de commandes, le conditionnement, l'expédition, ... ;
- ◆ respecter les normes de sécurité liées aux différents types de transports ;
- ◆ veiller au respect des normes environnementales ;
- ◆ gérer une équipe ;
- ◆ utiliser l'outil informatique au service de la gestion des transports et de la logistique ;
- ◆ assurer la gestion de dossiers au point de vue économique, de la gestion comptable et financière, du droit et des assurances relatifs aux transports ;
- ◆ appréhender à son niveau de responsabilité le changement et l'innovation, et d'opérer des choix raisonnés face aux évolutions technologiques.

#### 4.2. Chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités du lieu professionnel qui accueille l'étudiant ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ de contrôler l'application de la convention de stage ;
- ◆ d'évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ de suivre et de conseiller l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

**6.1. Etudiant** : 120 périodes

**6.2. Encadrement du stage :**

<b>Dénomination du cours</b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u></b>
Encadrement des activités professionnelles de formation du bachelier en management de la logistique	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>